

COURRIER DE LA SAMBRE.

N° 119.

JEUDI.

19 AOUT 1830

PAYS-BAS. — Namur, 18 août.

On lit dans le *Politique*, article Liège, du 14 août, une invitation aux citoyens de cette ville, ayant droit de voter, de ne pas disposer de leurs voix avant de s'être entendus sur les candidats qu'ils se proposent de porter. Et l'on y annonce qu'un membre du collège échevinal s'occupe avec activité des élections, et qu'une liste de candidats dressée par les soins ou sous les auspices du bourgmestre, est en circulation.

Les citoyens de la ville de Liège, élevés à un si haut degré dans l'opinion publique, ne consentiront pas sans doute à en descendre, sur l'invitation d'un bourgmestre, ni à la demande d'un échevin. Liège s'est distinguée par son patriotisme. Au nom de la patrie entière, nous conjurons ces citoyens de n'écouter que leurs vrais intérêts. Quoique étrangers à la ville, et même à la province, nous savons que le bonheur de la Belgique entière est fortement lié avec la sagesse des choix dans les élections. Nous attendons encore un exemple de la ville de Liège. Nous nous attendons à voir nommer des électeurs indépendans, et nous espérons que notre attente ne sera pas trompée.

— L'ambassadeur de France, à Vienne, comte de Rayneval, a reçu des lettres de rappel il y a quelques jours.

— M. La Grange, premier secrétaire de légation française près notre cour, sous le règne de Charles X, est parti avec sa famille de La Haye pour se rendre en Normandie.

— On écrit de Strasbourg : « Les bannis belges, reposés des fatigues de leur voyage, comptaient partir vendredi, 13, pour la capitale de la France; ils ont parcouru plusieurs de nos cercles littéraires et autres lieux de réunion : partout ils ont été accueillis avec les témoignages de la sympathie cordiale que leur porte les amis de la liberté. »

— On écrit de Berlin, le 12 : Le camp d'exercice qui devait se réunir cette année, a été, dit-on, contremandé : d'une part, afin de ne point donner d'ombrage à la France, et de l'autre, afin de ne pas dégarnir les forteresses.

— Tandis qu'un journal d'Altena, le *Mercur*, déclare que la nouvelle du séjour du prince de Polignac en cette ville est sans fondement, le *Correspondant de Hambourg* annonce, sous la rubrique de Lubeck, que ce personnage y est arrivé, le 11 août, pour se rendre à Pétersbourg, à bord du bateau à vapeur.

— La noble *Gazette* vient d'emprunter la plume de son sémillant petit baron pour gratifier ses abonnés d'un bel et long article sur les affaires de France. L'auteur veut prouver comme quoi les Belges ont tort de s'intéresser aux événemens qui se sont passés chez nos voisins, qui ont, d'après elle, plusieurs choses à nous envier et pour lesquelles notre système provincial est trop large et trop libéral. Voilà à quoi en est réduit cette vieille bavarde, qui nous croit brouillés avec le sens commun, comme elle l'a toujours été. Pauvre vieille, ne voyez-vous pas que tout le monde vous rit au nez
(*Journ. de Louvain.*)

— Hier, M. Coché-Mommens a été cité devant le juge d'instruction, baron van den Venne. On lui a exhibé les articles incriminés en lui demandant s'il en connaissait l'auteur ou s'il avait donné l'ordre de les insérer. Il a répondu que ces articles ne le concernaient pas et qu'il n'avait pas à s'en occuper. M. van de Venne lui a également objecté le bel arrêt de novembre 1821, rendu par la cour de Bruxelles, et qui constitue complice de tout article incriminé, quiconque, à quelque titre que ce soit, tient au journal qui l'a publié. M. Coché-Mommens a répondu qu'un semblable arrêt ne pouvait faire loi, et s'est retiré.

Un grand nombre de citations vont suivre celles-là, d'après ce qu'on nous assure. Il paraît que le ministère veut prouver, avec une nouvelle évidence que la presse est plus libre ici qu'en France, et que ce que tous les libéraux les plus exigeans réclament à Paris, la royauté n'a pas manqué de l'accomplir chez nous.

— Libry-Bagnano annonce aujourd'hui qu'à Gand, dans les sociétés et les cafés, la lecture des lâchetés du *Courrier* et du *Belge* ont excité une indignation unanime. Il y a quelque chose de vrai dans cette assertion, c'est qu'en effet l'indignation a été à son comble, mais l'impudente audace d'un galérien a pu seule en être l'objet.
(*Catholique.*)

— M. Franchet, ancien directeur de la police de Charles X, est arrivé à Aix-la-Chapelle. Il était parti de Paris avec un passeport du ministre de Prusse à Paris comme sujet prussien, domicilié à Neufchâtel.

— Il paraît que tous les cabinets de l'Europe sont d'accord pour reconnaître le gouvernement et le monarque français actuels. Ils ont raison, car la France aurait fort bien pu ne pas les reconnaître et se passer de leur reconnaissance.

— Un des premiers actes de justice du nouveau ministre de la marine de France, M. Sébastiani, a été la réintégration au poste qu'il occupait dans ce ministère du brave capitaine Ransonnet, de Liège, ancien aide-de-camp de Carnot, et connu par ses voyages autour du monde.

— La nouvelle du passage du prince de Polignac par Altona se confirme. Il se rend en Russie. Une lettre de Lubeck du 11 annonce qu'il s'est embarqué à bord du bateau à vapeur.

LA RÉVOLUTION DE FRANCE.

Les événemens dont la France vient d'offrir l'imposant spectacle à l'Europe ont excité l'admiration et la surprise de tout le monde : peuples et rois, imposés et imposans, chacun, après les avoir suivis avec le plus vif intérêt, a été également étonné de leurs résultats prompts et heureux. Pour les uns et pour les autres, c'est une leçon qui, espérons-nous, ne sera pas perdue : ceux-ci ont pu voir où les entraînent ces conseillers perfides qui ne rêvent que mesures rigoureuses, que coups-d'état, ils ont pu voir que ces gens qui se disent toujours prêts à verser leur sang pour le salut de la royauté, sont les premiers à les abandonner au moment du danger; heureux encore quand ils ne poussent pas l'impudence jusqu'à trahir aujourd'hui l'idole qu'ils encensaient hier. Les peuples, de leur côté, n'oublieront pas que tout lien qui les attache à leur roi est rompu du moment que celui-ci est assez imprudent, assez stupide pour se rendre parjure et violer ses sermens. Charles X, dont nous plaignons l'aveuglement et l'infortune, paie un peu cher l'ineptie et la témérité de ses ministres qui certes ne le rétabliront pas sur le trône dont ils l'ont précipité.

Triste leçon dont aucun monarque, pensons-nous, ne sera tenté de renouveler le spectacle! au reste, 8000 citoyens ont payé de leur vie l'égarement de quelques hommes, et le peuple français a eu la générosité de donner à une famille qui lui coûte autant de sang un sauf-conduit, pour la protéger, jusqu'à la frontière, contre la vengeance de quelques individus moins généreux. Aujourd'hui, la France, calme et tranquille, peut se promettre le plus bel avenir, grâce aux institutions libérales et au roi-citoyen dont ses représentans l'ont doté. Les autres nations puissent-elles bientôt n'avoir plus rien à envier à nos voisins! C'est le vœu que nous formons pour le repos des peuples et des rois.
(*Journal de Louvain.*)

Paris, 16 août.

Il paraît qu'un des amendemens à la loi provisoire d'élection qui ont le plus de chances de succès, est celui qui n'attacherait aucune condition de sens à la qualité d'éligible. Il y a beaucoup moins d'espoir d'obtenir une réduction dans le rang exigé pour la capacité électorale. La discussion commencera demain.

C'est par erreur qu'on avait indiqué pour aujourd'hui une séance à la chambre des pairs.

Depuis quelques jours on fait circuler à plaisir, dans Paris, les bruits les plus sinistres, sur des coalitions d'ouvriers, des conspirations contre les machines, etc, etc. A force d'être colportés par des royalistes patens ou déguisés, ces bruits deviennent des faits, alors des exagérations vont plus loin. Ce matin le bruit a couru que des postes de garde nationale avaient été surpris et égorgés par des rassemblemens d'ouvriers; que des sentinelles avaient été poignardées. On a arrêté quelques-uns des individus qui colportaient ces bruits. Ils ont paru ne pas avoir porté toujours l'habit sous lequel ils ont été surpris. La justice découvrira le reste sans doute. Ce que nous pouvons affirmer, ce que nous avons vu des ouvriers eux-mêmes arrêter et conduire aux postes militaires les provocateurs de désordres, et que les volontaires de la garde nationale mobile qui ne sont eux-mêmes que des ouvriers armés, sont les premiers et les plus ardens à maintenir le bon ordre. C'était hier dimanche, des troupes d'artisans ont pu parcourir les rues plus tard qu'à l'ordinaire; quelques rixes particulières ont pu avoir lieu, mais le sang n'a pas coulé, et les dispositions de la masse n'annoncent rien de sinistre.

Un porteur de proclamations incendiaires a été arrêté ce matin.

Les journaux de l'absolutisme publieront demain chacun un article pour provoquer la destruction des métiers et machines. C'est un mot d'ordre donné par ce parti.

L. Dupin aîné a été froidement accueilli par presque tout le monde, hier, au dîner de la ville.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

FRANCE. — Paris, 16 août.

Un grand nombre de généraux, parmi lesquels on remarque M. le vicomte Donnadieu, pair de France, et le duc de Valmy, ont eu l'honneur de faire leur cour au roi.

— La ville de Paris a offert hier un banquet municipal à M. le général Lafayette. Le banquet était de 350 couverts.

— La cour de cassation a tenu aujourd'hui une audience solennelle en robes rouges, toutes les chambres réunies, pour prêter serment. M. Portalis présidait.

La cour des comptes s'est également réunie pour prêter serment.

— Avant-hier dans la soirée, une réunion nombreuse de garçons bouchers, en grand costume de leur état, a promené au son de la musique et à la clarté des flambeaux un immense drapeau portant pour légende, d'un côté : *La charte sera désormais une vérité*, de l'autre : *Liberté du commerce!* Cette manifestation n'a rien d'inquiétant : elle ne demande qu'une chose juste et facile à accorder; il suffirait provisoirement de rétablir ce que M. de la Bourdonnaye a détruit pendant son court ministère.

— Depuis quelques jours, des agens de désordre cherchent à agiter la classe ouvrière. Les provocations, l'argent même sont prodigués pour les pousser aux excès. On cherche à leur faire croire qu'en brisant les mécaniques, c'est-à-dire en ruinant les fabriques et en les forçant à fermer, ils vont avoir du travail et nager dans l'abondance. Des rassemblemens se sont formés sur plusieurs points; on en faisait craindre pour aujourd'hui de plus considérables; mais jusqu'ici l'excellent esprit de la population a repoussé des suggestions perfides; les ouvriers se sont sagement abstenus des excès auxquels on voulait les pousser.

La pièce suivante qui a été adressée aux autorités est une

preuve éclatante de l'excellent esprit de la population parisienne :

Protestation des Ouvriers de Paris contre les fomentateurs de troubles.

Nous soussignés, ouvriers des divers ateliers et manufactures de Paris, reconnaissant que la destruction des machines et mécaniques entraînerait infailliblement la ruine du commerce, source de notre gloire nationale, qu'il n'y a que des traîtres à la patrie capables de nous insinuer de si perfides conseils, déclarons protester hautement contre toute action dont le but serait d'attenter à la propriété de qui que ce soit; que nous voulons conserver intact l'honneur que nous avons acquis en repoussant par la force l'odieux despotisme, la tyrannie; que nous voulons avoir encore la gloire de vaincre nos perfides ennemis par notre raison, comme nous les avons terrassés par notre dévouement à la patrie dans les immortelles journées de juillet; et nous jurons sur l'honneur de ne porter nos armes et de n'en faire usage que pour la défense de notre pays et sur l'appel du gouvernement de Louis-Philippe I^{er}, dans lequel nous avons mis toute notre confiance! Vive la charte! vive le roi des Français! (*Cour. Franç.*)

Lille (Nord), 12 août : Hier matin, un gendarme à cheval est accouru de Roubaix, annonçant qu'une sédition assez sérieuse avait éclaté dans la nuit parmi les ouvriers. En effet, des bandes de fleurs avaient parcouru la ville, demandant une augmentation de salaire et brisant les vitres des négocians qui la leur avaient refusée.

— Les journaux qui ont annoncé que le général constitutionnel don François Espoz y Mina a quitté l'Angleterre ont été induits en erreur; car nous avons sous les yeux des lettres reçues aujourd'hui même de Londres, qui mandent que le général Mina habite toujours sa paisible retraite. (*National.*)

— Des lettres de Madrid datées du 8 de ce mois et arrivées par voie extraordinaire, mandent qu'à cette époque il n'y avait point encore eu à Madrid le moindre mouvement, quoique les esprits fussent très-agités par suite des nouvelles arrivées de Paris. Il y a tous les soirs des conseils de ministres à la Granja, pour décider quelles sont les mesures à prendre dans cette circonstance.

— Le réglement que Ferdinand VII vient de faire publier en Espagne concernant l'imprimerie défend l'impression de tout livre ou papier contre la religion catholique, ou contre les textes sacrés, en quelque langue que ce soit, contre les bonnes mœurs, contre la forme de gouvernement de l'Espagne, contre les prérogatives du roi, etc. Les peines dont, d'après l'article 10, seront passibles les imprimeurs, les libraires et les débitans des livres indiqués, quand même l'impression aurait été faite hors du royaume, seront proportionnées à la malignité de l'auteur ou des écrits; la peine de mort serait même prononcée si le délit était de lèse-majesté divine ou humaine.

— On lit ce qui suit dans le *Journal de Falaise* du 11 août:

« Ce fut hier, 30 août, à huit heures et un quart du matin, que le roi Charles X traversa Falaise, se rendant d'Argentan à Condé-sur-Noireau. L'escorte se composait des quatre compagnies de gardes-du-corps et d'une compagnie de gendarmes d'élite. Plusieurs voitures de cour précédaient celle du roi, dans laquelle se trouvait avec lui les ducs Armand de Polignac et de Luxembourg. Le duc d'Angoulême marchait à cheval sur le devant, au milieu de l'état-major. M^{me} la duchesse d'Angoulême, la duchesse de Berry, le duc de Bordeaux et M^{lle}, se trouvaient dans les autres voitures, avec leur suite nombreuse. Cinquante à soixante cabriolets et fourgons, avec tous les gens de la maison avaient défilé, pendant près d'une heure, en avant du cortège; il y avait peut-être 1500 personnes, tant en gardes qu'en officiers de la suite des princes. Le nombre des chevaux était encore plus considérable.

» Le roi paraissait fort attentif à lire une dépêche en traversant la ville, le duc d'Angoulême saluait le peuple, ainsi que les enfans de France. M^{me} d'Angoulême, et surtout M^{me} de Berry, paraissaient profondément affligées. Charles X jouissait en apparence d'une bonne santé.

» Le roi est descendu d'abord dans une auberge, au sortir de la ville, sur la route de Bretagne, et il a bu un verre d'eau. On lui avait préparé un déjeuner dans une petite maison de campagne appelée *la Lacelle*, située sur la bruyère de Vanembras, et possédée par M. Belencontre. Le roi ne s'est point arrêté en cet endroit; mais un peu plus loin, à Miette, à une demi-lieue environ de la ville, il s'est fait servir à déjeuner dans une auberge de mince apparence, et dans un appartement que ne fréquentent guère que des ouvriers. La famille s'est assise sur des bancs, et a pris son repas au milieu du public qui circulait tout à l'entour. Cette scène a duré au moins une heure. Le roi et les princes se sont entretenus avec plusieurs personnes de toutes les classes. Ils ont repris ensuite leur route pour se rendre à Condé dans la journée.

» Le spectacle de cette famille malheureuse déchu d'un si haut rang, a fait une touchante impression sur les esprits. On oublie les fautes des princes quand on les voit dans l'infortune. Aucun cri insultant n'a rendu plus amère la triste situation de Charles X, quittant la France pour la troisième fois. Le peuple a été silencieux, calme. Plus d'un vieux serviteur de la cause royale a versé à la vue de son souverain déchu, des larmes que l'on a respectées. La fidélité est toujours belle, et surtout envers les malheureux. Le mépris et la haine publique sont seulement pour ceux qui renient lâchement le maître qu'ils ont basement servi et flatté dans les jours de sa prospérité. Les vrais amis de leur pays ne peuvent, sans doute, regretter Charles X, comme roi: il ne comprenait pas le besoin de notre époque, et il nous fallait un nouveau gouvernement. Mais comme homme, nous savons sympathiser à ses douleurs. Il a été, nous le croyons, bien plus faible que méchant.

» Les commissaires du gouvernement chargés d'accompagner Charles X jusqu'à la frontière, étaient, jusqu'à Falaise, MM. le maréchal Maison, pair de France, de Schonen, député, et Odilon-Barrot, avocat et officier de la garde nationale de Paris; MM. de la Pommeraye, député du Calvados et le colonel Chatry-Lafosse, leur ont été adjoints à partir de cette ville. Ces commissaires ne s'éloignent point du cortège royal. A Falaise, ils sont descendus chez M. Collobel, nouveau sous-préfet de cet arrondissement.

» Charles X a dû s'embarquer aujourd'hui à Cherbourg, soit pour l'Angleterre, soit pour la Sicile: on ne sait pas encore positivement vers lequel de ces deux pays il se dirigera. La suite de la famille royale est devenue très peu nombreuse; parmi les personnes qui la composent, se trouvaient encore deux ex-ministres, MM. de Montbel et Capelle. On n'a aucune nouvelle de M. de Polignac. Le bruit de son arrivée en Angleterre ne s'est pas confirmé. M. d'Haussez est le seul qui y soit arrivé. Il s'était embarqué à Dieppe, au commencement de ce mois, dans un bateau pêcheur; sa traversée a été longue et pénible, car ce n'est qu'après avoir passé plusieurs nuits en mer qu'il a débarqué, le 5 de ce mois, à Eastbourne, près Brighthou.

» Le capitaine Dumont d'Urville, commandant les bâtimens sur lesquels a dû s'embarquer la famille royale, a reçu du gouvernement défense absolue de relâcher dans aucun des ports de la Hollande et de la Belgique.»

EXPÉDITION D'AFRIQUE.

Le gouvernement a reçu hier des nouvelles d'Alger en date du 4. Elles sont beaucoup plus satisfaisantes que ne semblaient l'annoncer les lettres de Toulon qui nous sont parvenues ces jours derniers. Le nombre des malades de l'armée ne dépasse pas 3600. L'affaire de Belida n'a eu aucune suite fâcheuse. Des mesures ont été prises pour punir les insurgés et prévenir de nouvelles tentatives de révolte. Le 4, on connaissait à Alger les ordonnances; cette nouvelle avait causé de l'agitation dans l'armée.

Voici quelques détails donnés par une lettre d'Alger du 28 juillet, sur le combat acharné qu'a eu à soutenir le corps de l'armée détaché en reconnaissance vers Belida, petite

ville située à 12 lieues d'Alger. Ils rectifient quelques-uns des premiers rapports.

Le 22, à deux heures de l'après-midi, 8 compagnies de voltigeurs, un bataillon du 1^{er} léger, quatre pièces de campagne, le tout commandé par le brave général Hurel, sont partis d'Alger, et ont été coucher à trois lieues, près d'une rivière: le lendemain matin il se sont remis en route, vers quatre heures: le maréchal Bourmont, avec cent chasseurs, un nombreux état-major, l'aga de Belida et environ 80 Bédouins d'Alger ont suivi la même route.

Tout le monde est arrivé à Belida sans accident. Le général en chef est descendu chez l'aga. Quelques instans après on a poussé la reconnaissance à un quart-d'heure de la ville.

Quelques bruits se répandirent que les Cabaïles descendaient de la montagne avec des dispositions hostiles. On décida de se mettre en route pour retourner, et nous revînmes à Belida.

Le 24, à 2 heures du matin, M. de Trélan, premier aide-camp du maréchal Bourmont, étant devant la porte d'une maison, reçut une balle au bas-ventre; au même instant son excellence fit appeler le chirurgien-major du 30^e qui lui donna ses soins; mais ils furent inutiles: ce malheureux ne vivait plus une heure après.

Après avoir reconnu la grande supériorité numérique de nos ennemis, nous nous hâtâmes de partir pour nous rapprocher d'Alger. A peine la colonne était-elle en marche qu'elle fut assaillie par les Cabaïles, dont on évalue le nombre à 3 ou 4 mille. Nous n'étions que 1400; nous avions donc à faire à forte partie.

La belle position qu'ils occupaient et leur grand nombre nous força à battre en retraite, mais avec beaucoup d'ordre, grâce au brave général Hurel, qui a eu son chapeau traversé par une balle.

Après avoir fait une marche de quatre heures, toujours en tirailleurs, la cavalerie a chargé l'ennemi avec la plus grande vitesse; aussi les Cabaïles ont-ils fui en nous laissant 30 des leurs.

Une demi-heure après, ils sont revenus en nombre et ont formé le fer à cheval pour nous barrer le passage. Six à huit obus les ont dissipés. Ils sont encore revenus à la charge et ont même touché l'obusier qu'ils allaient nous prendre, lorsque la cavalerie s'est précipitée sur eux et leur a fait lâcher prise.

Enfin, ce n'est qu'à la nuit que la fusillade a fini, après avoir été poursuivis jusqu'à une rivière qui est à moitié chemin d'Alger à Belida.

Les Bédouins qui accompagnaient le général Bourmont ont combattu contre leurs compatriotes.

Notre perte est de 80 hommes tués ou blessés; les premiers sont au nombre de 17; celle de l'ennemi est au moins de 300. Nous avons aussi perdu 2 fourgons et 8 beaux chevaux du train.

On assure que dans quelques jours 10,000 hommes partiront pour aller mettre cette province à la raison.

Nous recevions beaucoup de provisions de ces contrées, et nous craignons qu'il ne nous en parvienne plus.

On a enterré, le 26, M. de Trélan dont le cadavre a été rapporté à Alger; on a dit la messe dans la mosquée de la Cassaubah.

ANGLETERRE. — Londres, 13 août.

Le *Courrier* donne des démentis formels au *Morning-Chronicle* et au *Morning-Herald*, au premier pour avoir dit que parmi les papiers du prince de Polignac on avait trouvé une lettre du duc de Wellington pour l'engager de rester ferme, et à l'autre pour avoir assuré que le ministère anglais avait refusé des passeports à des Espagnols qui voulaient quitter l'Angleterre. Le *Courrier* ajoute que jamais des passeports anglais ne sont délivrés à des étrangers, à moins qu'ils ne soient au service de S. M.

TURQUIE — Belgrade, 1^{er} août.

Des lettres de Sérès annoncent que les insurgés ont rassemblé auprès de Grevenna un corps de 12,000 hommes

dont la moitié s'est déjà portée en avant : c'est ce qui fait croire que les rebelles sont résolus de prendre l'offensive. On ne pense nullement à Sérès que la révolte soit étouffée de sitôt : d'autant que les chefs de la Romélie et de la Macédoine, loin d'appuyer les troupes du gouvernement, ne cessent de leur susciter des obstacles. Ces troupes dans leur marche sur Bitoglia sont continuellement harcelées par des corps volans d'Albanais qui se sont déjà avancés plusieurs fois jusqu'à 4 lieues de Sérès. Malgré cela les autorités de cette ville restent tranquilles; celles des autres districts qui voudraient faire leur devoir éprouveraient de la résistance de la part du peuple.

Sainte-Croix, faubourg de Namur, le 31 juillet 1830.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Je ne puis garder plus longtemps le silence sur un fait qui est des plus violens, car il ne s'agit rien moins que de la violation du droit de ma propriété; un arrêté pris à cet égard par la régence de cette ville semblait me mettre à l'abri d'un acte aussi arbitraire, mais j'ai reconnu que des titres puissans y sont un grand obstacle et voudraient en conserver le maintien.

Au mois de mai de cette année, un entrepreneur des travaux publics de Namur se faisant fort du droit qu'il avait obtenu de vider quelques tombereaux de décombres dans le chemin qui conduit de la Sainte-Croix à Salzinnes, a trouvé fort convenable à ses intérêts d'encombrer ce même chemin d'un tel mont de terres, que ma propriété qui l'avaisine se voit tous les jours à la veille d'être détruite par quelque événement : combien de fois ai-je déjà vu depuis lors, ma maison et mes caves remplies d'eau! (Chose maintenant inévitable lorsqu'il éclate le moindre orage) quant à la muraille du jardin qui longe ce chemin, elle doit infailliblement crouler par suite de la secousse qu'elle reçoit du dépôt de terres qu'on avait amoncelé contre elle.

Forcé me fut donc de m'adresser à la régence pour obtenir justice de la violation de mes droits, mais elle ne daigna pas répondre à ma réclamation : je n'avais d'autre recours qu'aux états provinciaux, ils prirent ma plainte en considération, et en donnèrent aussitôt communication à M. le bourgmestre, qui pour cette fois voulut bien l'accueillir, voici la réponse que j'en ai reçue en date du 16 courant.

MONSIEUR,

Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons donné ordre à la police de prescrire à M. Piéton de faire évacuer, sans aucun retard, l'excédent des terres qu'il a fait déposer sur le chemin qui conduit de La Sainte-Croix à Salzinnes et qu'il sera dressé des procès-verbaux à sa charge pour les retards qu'il apportera à l'évacuation de ces terres.

Les Bourgmestre et Echevins, J. TONNELIER.

Le secrétaire, THÉ. FALLON.

On croira peut être que d'après l'ordre positif de M. le bourgmestre, ces terres sont évacuées, pas du tout, les choses en sont toujours dans le même état : les agens de police n'auraient-ils pas dressé procès-verbal? Mais l'arrêté l'ordonnait; s'ils l'ont dressé, pourquoi n'y pas donner suite? Cependant je vois tous les jours exercer des poursuites contre les individus qui déposent sur les rues des tas insignifiants d'immondices qui ne portent aucun préjudice à personne. Que penser de ce mode d'administration? Y aurait-il des intérêts à ménager ou des titres à respecter? Je l'ignore; toutefois, j'aime à croire qu'on fera bientôt droit à ma ré-

Ce journal paraît tous les jours, le dimanche excepté. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est fixé, par trimestre, à 4 florins pour Namur, et à 4 florins 50 cents, franc de port, pour les autres villes du royaume. — On s'abonne et l'on s'adresse, pour tout ce qui est relatif à ce journal, au Bureau, rue de l'Ange, n° 627, et chez les directeurs des postes. On est prié d'affranchir les lettres. — Les annonces se paient à raison de huit cents par ligne d'impression.

clamation; dans le cas contraire, j'aurai soin, M. le rédacteur, de vous en donner connaissance.

Veillez insérer la présente dans votre prochain numéro, et lui donner toute la publicité possible.

J'ai l'honneur de vous saluer bien sincèrement.

F. LAMBILLION.

BOURSE DE BRUXELLES, du 17 août 1830.

Actions de la soc. gén., y compris les intérêts courans . . . 60 3/8 A 60 1/2 P	5	Certificats de Naples. 74 1/2 N	
2 1/2 Dette active. . . 60 3/8 A 60 1/2 P	5	Empr. de Sicile 1821. 85	
4 1/2 Syndicat d'amortissement.	5	• 1824. 88	
2 1/2 Rentes remb. . . 98 3/4 A 99 P	5	• Guebbard.	
4 1/2 Act. de la soc. de com.	5	Rente perpét. à Amst. 50 3/8 P	
5 Métalliques. . . 97 A 97 1/2 P	5	de 200 piastres à Paris. 51 5/2 P	

BOURSE D'AMSTERDAM du 16. — Dette act., 60 1/2 à 61 1/4. — Dette diff., 1 11/16 à 1 3/4. — BILLETS de chance, 28 1/2 à 29. — Syndicat d'amortissement, 98 3/4 à 99 1/4. — Ob. remb. des dom., 99 3/4 à 100. — Act. de la société de commerce, 91 à 92.

Marché de Namur du 19 août. Fl. Cts. 100^{es}.

Blé-froment roux, la rasière	10	25	31
Avoine	2	75	62
Pommes de terre d'été.	1	60	71
Beurre.	0	72	86

ANNONCES.

532.

A LOUER.

M. Maus, père, rentier, à cause de son départ de cette ville, louera la partie de sa maison située place St Aubain, composée de trois pièces au rez-de-chaussée, une cuisine, fournil, deux cabinets et un beau jardin.

S'adresser, pour plus amples informations, chez M. son fils, Maus-Casaquy.

533. Jolie maison à louer présentement, Marché au Beurre, ayant trois places au rez-de-chaussée, trois au premier et trois au second, avec cabinets à côté des deux places principales; le tout remis à neuf; deux pompes, eau de puits et de citerne.

S'adresser au bureau de cette feuille.

527. A vendre, au Lion d'Or, Grand'Place, à Namur, un très-beau chien d'arrêt âgé de deux ans et très-bien dressé. Les amateurs qui désirent le voir doivent venir de huit à dix heures du matin, et avant le 24 de ce mois.

528.

Cours d'écriture en 20 leçons.

N. J. Barnich, présentement en ville; il y donnera des leçons d'écriture, d'arithmétique, d'orthographe et de tenue des livres, jusqu'au 1^{er} octobre.

Il traitera avec les instituteurs pour les méthodes d'écriture et d'orthographe.

S'adresser rue de l'Arsenal, n° 173.

529.

A VENDRE,

12 croisées à petits bois et presque neufs, d'un mètre 25 centimètres de large, sur 2 mètres 64 centimètres de haut. S'adresser au bureau de cette feuille.

534. L'on demande pour une maison de commerce de cette ville, où l'on tient les aunages et les épiceries, une demoiselle de boutique pour sa table.

S'adresser au bureau de cette feuille par lettres affranchies, sous la lettre K.